



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

A l'occasion des 800 ans de la Charte de franchises, les Autorités de la Ville convient la population à conjuguer avec elles la notion d'émancipation

Liberté, égalité, citoyenneté... et festivités

Aux révolutionnaires français de 1789, la Ville de Neuchâtel pourrait opposer un « liberté, égalité, citoyenneté ». Par l'intermédiaire de nombreuses animations et festivités culturelles, ludiques ou réflexives, les Autorités invitent la population – toute la population ! – à célébrer les 800 ans de la Charte de franchises. Charte qui, pour la première fois, confère aux habitants de Neuchâtel – à une partie d'entre eux ! – certaines libertés.

L'année 2014 sera particulière pour la Ville de Neuchâtel : elle marque le 800^e anniversaire de la Charte de franchises de 1214. Ainsi que l'a rappelé ce jour au cours d'une conférence de presse le président de la Ville, Olivier Arni, « *pour la première fois, les habitants de la Ville bénéficient de droits reconnus, notamment en matière de justice ou de commerce* ». En d'autres termes, pour la première fois, l'histoire neuchâteloise doit composer avec l'émancipation.

Les Autorités convient ainsi la population à décliner la notion d'émancipation. Autrement dit, femmes, hommes, jeunes, moins jeunes, originaires d'ici ou d'ailleurs, sont encouragés à définir les concepts de liberté, d'égalité et de citoyenneté.

Ouverture le 31 mars

Les festivités débiteront le 31 mars avec une séance « solennelle » du Conseil général. Elles connaîtront un point d'apogée les 4 et 5 avril. Relevons ainsi les concerts du 5 avril, qui seront animés par des talents locaux et régionaux sur les thèmes de la liberté et de la citoyenneté (dès 13 heures sur la place du Concert). De même qu'un concert de gala, offert à la population par le Concert Band du Littoral neuchâtelois, dès 20 heures au Temple du Bas.

Une exposition intitulée « Et Neuchâtel devint un ville... » sera visible les 4 et 5 avril au péristyle de l'Hôtel de Ville. La matinée du 5 avril réunira plusieurs acteurs de la vie associative, politique et économique neuchâteloise autour du « Sens et modernité de la Charte de 1214 », à 10 heures dans la salle du Conseil général, à l'Hôtel de Ville. Enfin, il convient de mentionner la présence de délégations des villes amies et jumelées avec Neuchâtel lors de la soirée officielle d'ouverture du 4 avril (dès 18 heures au péristyle de l'Hôtel de Ville).

Dans un deuxième temps, la Ville de Neuchâtel s'attachera à montrer à travers une exposition itinérante la portée actuelle de la Charte de franchises de 1214. Comme l'a relevé le directeur de la Culture, Thomas Facchinetti, l'idée consiste à expliquer comment cette charte a permis aux citoyens de s'émanciper. La Ville souhaite aussi explorer la notion de citoyenneté: qu'est-ce que cela signifie d'être aujourd'hui un citoyen, une citoyenne ? Est-on citoyen d'une ville, d'un canton, d'un pays, de l'Union européenne, du monde ?

Cette exposition sera montée d'avril à octobre sur les lieux des grands événements culturels et sportifs soutenus par la Ville de Neuchâtel (NIFFF, Fête de la musique, Festi'neuch, Festival choral, Buskers Festival, Capacités,...) ainsi que dans différents établissements scolaires.

Conception et animation d'un char

La Ville de Neuchâtel offrira par ailleurs au public de Festi'neuch une performance musicale et visuelle qui se déroulera au large des Jeunes-Rives et devrait être visible par l'ensemble de la population. Elle aimerait encore confier la conception et l'animation d'un char pendant la Fête des vendanges à un collectif d'artistes ou aux étudiant-e-s d'une école d'art.

Ouverture au monde

La célébration de la Charte de franchises est aussi l'occasion pour les Autorités communales de rappeler que « *l'ouverture au monde est une des grandes qualités de notre région, un art de vivre dont nous pouvons être fiers* », a déclaré le président de la Ville.

Pour le détail des manifestations, nous nous permettons de vous renvoyer au programme et documents annexés.

Neuchâtel, le 24 mars 2014

Le Conseil communal

Renseignements complémentaires:

**Olivier Arni, président du Conseil communal, tél.
+41 (0)32 717 76 02**

**Thomas Facchinetti, directeur de la Culture,
tél.+41 (0)32 717 75 02**